Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260202CCAS-DE

202602-02CCAS

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Membres en exercice : 9

Présents : 6 : Maurice OFFRET, Président, Magali BODEREAU, Vice-Présidente, Catherine DENIS, Membre, Didier NEVEUX, Membre, Maryvonne GUILLOU, Membre, Marie-Paule KERAMBRUN, Membre

Procurations : 2 : Lydie LE FLOCH à Catherine DENIS, Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absents : 1 : Michel NICOLAS

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Catherine DENIS

Objet : Affectation du Résultat

Monsieur le Président rappelle les résultats comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	404,19		690,73		1 094,92
TOTAL I	404,19		690,73		1 094,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	404,19		690,73		1 094,92

Le tableau ci-dessous présente un excédent de fonctionnement 2025 de 690.73 €. Il est proposé au Conseil d'Administration de réintégrer totalement cette somme à la section de fonctionnement en recettes. Le résultat de clôture cumulé de 2024 étant de 404.19 €, celui de 2025 s'élève donc à 1094.92 €

Le Conseil d'Administration :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au CCAS de Cavan

Vu les résultats présentés 2025

Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de 1094.92 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260202CCAS-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver** la réintégration en totalité du résultat de fonctionnement en recette de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Approuve** la réintégration en totalité du résultat de fonctionnement en recette de fonctionnement

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Catherine DENIS

Le Président,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État